

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation scolaire
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)

CFPPA/UFA

EPLEFPA

de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

Le Bac Pro AP est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4

Activités

- Met en œuvre les techniques ou opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert.
- Réalise les différents travaux d'infrastructures d'un jardin en respectant les consignes.
- Met en œuvre des techniques de plantation de végétaux d'ornement et les différentes opérations d'engazonnement (semis ou placage) suivant les consignes.
- Assure les différentes opérations de maintenance d'un espace vert.
- Observe et apprécie l'état d'un espace vert et les opérations d'entretien à effectuer.
- Repère et identifie les symptômes des principales maladies ou attaques parasitaires.
- Maîtrise les gestes professionnels nécessaires à l'entretien d'un espace vert.
- Assure l'entretien du matériel en respectant les règles de sécurité.
- Organise son travail et effectue les différentes tâches dans les conditions de sécurité optimales : préparation du matériel, réalisation, entretien, relations avec la clientèle.
- Rend compte de ses activités et du déroulement du travail exécuté.
- Enregistre des données relatives aux travaux et aux matériels sur des documents prévus à cet effet (fiches de journées ou de chantiers, avancement du travail).

Environnement du métier

Travail en extérieur et travail en équipe ou seul

Débouchés

- Agent(e) d'entretien des parcs et jardins.
- Jardinier(e) paysagiste/des espaces verts.
- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts.
- Ouvrier(e) du paysage ou d'entretien des espaces verts.
- Technicien/Technicienne paysagiste.

Poursuite de formation possible

- BTS Aménagements Paysagers,
- Certificat de Spécialisation

Le diplôme permet d'obtenir

- La certification de sauveteur secouriste du travail (SST)
- Le Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)
- Une équivalence du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES).

Conditions d'admission - Pré-requis

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus,
- Avoir un diplôme de niveau 2 au minimum, sortie de 3ème ou de CAPA ou de 2nde.
- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale, ou contrat d'apprentissage.
- Compléter un dossier d'inscription.
- Classement en liste principale ou en liste complémentaire en fonction des notes obtenues au diplôme précédent et de la motivation.

Accès à la formation

Annuel début de la formation en automne.



Durée de la formation

Le Bac Pro AP est un diplôme préparé en 3 ans constitué de la 2nde pro "nature, jardin, paysage, forêt" et des classes de 1ère et de terminale Aménagements Paysagers. La formation est organisée sur 36 mois et comporte à minima pour un parcours complet, 1800 heures en centre de formation et 3000 heures de formation pratique (en entreprise).

Objectifs de la formation

Être capable de :

- D'aménager et d'entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées (jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés).
- De réaliser les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages).
- De mettre en place des réseaux et la végétalisation.
- De gérer les moyens humains et matériels, contribuer aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques.
- De vérifier la qualité des travaux réalisés et veiller à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

Contenus principaux de la formation

- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles.
- Communiquer dans une langue étrangère en situation professionnelle,
- Développer sa motricité, Mettre en œuvre des savoir-faire scientifiques et techniques.
- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement
- Assurer la conduite d'un chantier : passage de l'équivalent CACES
- Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- Mettre en place des infrastructures
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
- Formation de Sauveteur Secouriste au Travail



Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques sur notre plateau technique, Travaux dirigés, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.

Adaptation possibles du parcours

Validation d'acquis académique et/ou Allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications

Modalités d'alternance

Parcours sur 24 ou 36 mois : Alternance deux semaines par mois en établissement de formation en moyenne pendant les périodes scolaires.

Évaluation de la formation

Le diplôme du Bac Professionnel Aménagements Paysagers est délivré à l'issue d'épreuves organisées en Contrôles en Cours de Formations et en épreuves terminales.

Frais - Rémunération - Financements

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
- La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise.

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX

Tél : 04.77.44.82.00

cfppa.roanne@educagri.fr

